



Compte Rendu du CRE de Lomme du 20 février 2018

Etaient présents : Stéphane GUENEZAN, Directeur Régional, Carole VILAIN représentant la DRH

Démarrage du CRE à 9h30

Propos du Président du CRE, Stéphane GUENEZAN :

Décès d'un collaborateur

« Je tiens à vous signaler un événement tragique qui concerne quelqu'un qui a travaillé dans notre région : un formateur FLE, Nicolas SAGET a trouvé la mort en PACA la semaine dernière suite à un accident de voiture dans le cadre d'un trajet où il accompagnait un stagiaire qui devait passer un RDV pour un C Pro.

Echange entre le management et les équipes

« S'agissant de situations que vous m'évoquez en CRE : ce n'est pas une instance où l'on traite de situations individuelles. Je tiens à vous rappeler que l'échange de correspondance entre le management et ses salariés n'a aucune vocation disciplinaire. Les échanges à portée disciplinaire s'appellent un blâme, un avertissement, une mise à pied etc...

Je partage le fait que ces échanges de doivent pas s'opérer sur un mode de triple hiérarchie. Les échanges verbaux ou écrits font partie d'un bon fonctionnement entre la hiérarchie et ses subordonnés. Le management doit exercer sa responsabilité : celle d'accompagner ses collaborateurs. Il nous faut être attentif aux propos que l'on tient dans la mesure où les signaux positifs sont rares dans cette maison depuis des années. Je suis très favorable au principe des rappels de bon fonctionnement par oral ou écrit dans le respect du règlement intérieur et du contrat de travail. Je ne veux pas en terme de politique RH utiliser un arsenal inapproprié de mesures sans essayer d'être respectueux des collaborateurs. Je ne traiterai pas ici en CRE des situations particulières. Il nous faut être accompagnant mais aussi rigoureux.

La chose nouvelle dans le paysage est l'accroissement des exigences qualité qui exerce une pression forte et multiple en interne. Mais la philosophie qui doit être en vigueur est celle de la recherche de solution.

Variabilité des commandes de la région : *« Cela pèse énormément sur la flexibilité de notre dispositif. L'approche de différents financeurs rend complexe la mise en place de formations, ce qui pose des difficultés car le conseil régional demande qu'on lui présente des offres de formation en fonction des besoins d'emplois des entreprises ! La région nous envoie des bons de commande à 15 jours. On est bien sur une double logique. Qui plus est, on vit des difficultés de communication quand les CMT sont absents ou pas encore nommés sur des bassins. »*

PIC : *« Xavier Bertrand a voté une délibération pour signer un engagement dans le cadre du PIC. Il porterait sur 76 M€ et 17 000 parcours. Sachant que le Conseil Régional gage habituellement 30 000 places – à partir de la 30000 ème place c'est l'Etat (le PIC) qui prendra le relais. Ce qui fait 47 000 places au total. Je rappelle que le PIC vise les publics les moins qualifiés, est ceci dès 2018.*

PRF : *« Les commandes pour la période du 1 mars au mois de juillet est arrivée le 10 février. Avec le PIC une nouvelle phase va arriver le mois prochain. Probablement qu'il y aura une nouvelle vague en juin avant le millésime en septembre. ». Aujourd'hui l'AFPA est arrivée à constituer une 20 aine de notes d'opportunités pour répondre aux besoins des territoires et des exigences du conseil régional.*



1) **Approbation du Procès-verbal du 16 janvier 2017** : Approbation du PV

2) **Informations sur les comptes à fin décembre 2017**

« La perspective économique s'est dégradée notamment en raison des commandes de Pôle Emploi qui ont été honorées sur des groupes à 11 stagiaires au lieu de 16. »

Contribution de l'EBE de l'AFPA :	2017	1 M 199 € en 2017	2016	4 M € 405
CA	2017	88 M € de CA	2016	82 M€

Les éléments de comparaison entre 2016 et 2017 sont biaisés du fait que le CA de sous-traitance est toujours signifié alors que les HTS ne le sont pas. Tous les centres sont en progression sur les HTS (Valenciennes, Cambrai, Hazebrouck, Lille, Douai ont une croissance supérieure à 2 chiffres)

Charges de personnel : 52 M€ dont 965 K€ d'intérimaires,

Effectifs Haut de France : principaux postes en cumul à fin décembre : **582 CDI - 282 CDD**

	CDI	CDD
Formateurs	265	200
Exploitation	83	15
Conseil en formation	48	11
Accompagnement	32	10
Gestion administrative	28	4
Services généraux	25	0
Transitions	20	39
Commercial	22	1
Restaurant	19	0

Postes financeurs :

- Financeurs EPIC 15 M€
- Financeurs Accès à l'Emploi 57M€
- Financeurs Afpa Entreprises 14 M€ (+800K€)

Achats :

Le président : « Globalement, je tiens à faire remarquer qu'il y a une position très responsable des formateurs qui a été plutôt vertueuse en Haut de France. Je n'ai pas voulu comme cela s'est fait dans certaines régions fermer dès la mi-octobre SIHA. Je n'ai fermé SIHA qu'à partir de la mi-novembre car je savais très bien, que si je le faisais avant, cela bloquerait les démarrages de début d'année. Et je n'ai aucune raison de bloquer un système qui se veut responsable ».



3) Transformation juridique de l'AFPA – Organigramme des filiales et de l'EPIC

« Vous n'avez pas reçu les organigrammes car M SANDIFORT veut valider les organigrammes avant de les diffuser. Les contrats font l'objet d'un marché avec le CR. Il y aura 3 avenants avec les marchés en cours conclus avec Hepta + formation. Les marchés antérieurs seront laissés à l'EPIC et ne feront pas l'objet d'avenant. »

« Les contrats pour les salariés protégés ont eu lieu avec l'inspection du travail et nous attendons les conclusions. »

4) Information budget Haut de France 2018 – EPIC et filiales et de l'EPIC

	2016	2017	2018
CDI ETP moyen	601	586	544
CDD ETP moyen	213	277	242

« La vision budgétaire n'intègre pas le PIC qui devrait nous réserver des potentialités de commande. Effectivement le national a intégré les phénomènes d'érosion naturelle ce que je ne sais pas faire. Je m'en expliquerai au niveau national. 21 M€ de commande du CR dont 17 M€ pour Hepta + formation. Les éléments sont plutôt favorables à l'AFPA qui participe à hauteur de 40%. »

Le président « Je ferais une communication à l'ensemble des salariés la semaine prochaine autour de cette vague 2. Une phase 3 devrait avoir lieu au mois de juin »

« Le projet de loi de finance a acté certaines décisions et forcé au niveau budgétaire. Je ne suis pas un politique mais chargé de mettre en œuvre des décisions politiques. Rien ne dit que ce projet ne puisse pas être modifié en fonction de ce qui sera décidé à l'issue de la réforme de la formation professionnelle et du PIC »

5) METIS

Le groupe de travail se réunira avec Alain Leroy mercredi. Plusieurs demandes de SIHA et des BMI sont en cours. Le DR proposera à Estelle COCQUEREL de venir au CRE pour expliciter les avancées de travaux.

6) Emploi CDI CDD départs, recrutement sous-traitants

17 départs en retraite prévus et actés à ce jour en 2018

4 démissions actées en janvier et février 2018

Carole VILAIN : « **3 CDI Intérimaires (CDII)** font partie des effectifs sur des fonctions commerciales. Le CDII est un contrat signé avec une entreprise de travail temporaire (ETT). Sur des profils de formateur c'est très difficile de mettre en place ce genre de contrat, compte tenu du statut cadre. Dans la mesure où à l'extérieur de l'AFPA, les formateurs sont rarement embauchés sur le statut cadre, les ETT avec qui on travaille ne veulent pas s'engager avec nous sur ce profil-là. »



Arrêt de travail au mois de janvier 2018 : 123 jours en janvier sur 2018

7) GPEC 2017

Point au 12 février 2018 : 5 personnes concernées pour 6 mobilité temporaire – car 1 personne partie 2 fois
Pour un montant 11 029 € - 4 personnes à + 100 KM

« Pour la GPEEC, il faut que les salariés des autres régions soient inscrits sur cette plate-forme de mobilité. S'ils ne le font pas on ne peut pas les embaucher. »

8) Bilan IEJ sur appel 2014 2020 – bilan à mi étape fait par Franck LEJEUNE

Dispositif destiné aux sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET) - 3 dossiers IEJ - 1 en Picardie, 2 en NPDC.

Parcours de 4 mois : 17 semaines soit 600 h maxi

Objectif pour les partenaires : 40 % de placement.

Il n'y a pas de prescripteur IEJ. Il faut les repérer en partenariat avec les foyers, les structures et entreprises d'insertion, les conseils départementaux, les partenaires associatifs. Notre travail est de les écouter avec la panoplie de tous leurs problèmes satellites. Nous agissons en complément des missions locales et cette collaboration a plutôt bien fonctionné. **50% de sorties positives ce qui est un très bon résultat.**

Objectifs 2015 2017 d'entrées jeunes :	800 jeunes pour le NPDC	500 pour la Picardie
Réalisé :	463 jeunes sur le NPDC	517 jeunes pour la Picardie

60 % de prise en charge de la masse salariale et 40 % pour les charges indirectes - Recettes finales attendues :
Picardie : 1 265 000 € et NPDC : 1 123 000 € soit des recettes atteintes proches de 100 % de l'objectif

- 138 parcours de formation à la suite des IEJ

Les équipes : 13,83 ETP sont constituées d'un binôme consultant/chargé de relation entreprise

1 ETP : 1 responsable de projet M Lejeune (CI13)

2 ETP : 1 chef de projet (CI12), 1 assistante technique (CI6)

3,5 ETP sur Calais, 2,5 ETP sur Lens, 2,5 ETP Lomme, 3 ETP sur Valenciennes (CI10)

Répartition des 3 typologies de sortie :

- 15% : CDI CDD+6mois et Alternance
- 30% : contrats aidés, formation
- 54% : abandon ou fin de parcours

Le président : *« Le dernier appel à projet régional, en décembre, ne garantissait pas de conditions de réalisation acceptables financièrement. C'est pour cela que nous n'avons pas répondu. L'appel a été clos au 22 décembre. Les réponses d'attribution ne sont toujours pas parvenues auprès des opérateurs qui ont répondu. Ces derniers n'ont pas eu de bons résultats sur l'opération antérieure. De ce fait la collectivité territoriale devra prendre ses responsabilités en terme de qualité et de choix. Il aura un nouvel appel à projet sous peu. D'autres régions viennent de les recevoir (PACA et IDF). Les conditions financières sont dans ces cas-là acceptables. Mais au final ce sont des opérations blanches. L'objectif 2018 que j'ai mis dans le prévisionnel est de 1 M€ ».*



« Mais ce segment de marché nous donne la preuve que si il y a de la concurrence entre OF sur la misère, cela produit de l'inefficacité sur l'action sociale »

9) Information consultation sur la fermeture des centres et période de fin d'année

La période de fermeture de fin d'année va du 24 décembre au soir au lundi 2 janvier qui est une journée de travail. Le DR propose de discuter de la prise de récupération ultérieurement. La possibilité de récupérer devra être aménagée.

Vote à l'unanimité

10) Suivi régional Action logement

Reporté au CRE suivant

11) Information du président

Discussion sur les collectifs d'assistante commerciale. « Le critère ne doit pas être uniquement le CA mais plutôt le nombre de dossiers traités car un « petit » dossier entraîne autant de travail qu'un « gros » dossier. Ce n'est pas parce qu'on fait 1M€ qu'on a forcément plus d'activité que des centaines de dossiers à 1000 €. L'un et l'autre sont nécessaires. Comme le marché tend à l'individualisation des parcours, et qu'on ne doit pas les refuser, il nous faut réfléchir à la manière d'industrialiser le processus »

12) Questions diverses : Charte ASC

Pdt : Réponse négative du siège pour une avance anticipée arguant que les avances CFE étaient prévues pour la fin mars 2018

Point sur la charte :

Sont bénéficiaires des ASC l'ensemble du personnel en CDI et les personnels en CDD présent sur la liste des effectifs au 01 janvier et/ou 01 juillet de l'année en cours et présent au moment de l'activité ou de la prestation.

Pour les CDD : conditions cumulatives de 6 mois de contrat et être présent soit au 1 er janvier ou au 1 er juillet

55 € sont mis à disposition pour les budgets d'initiative locale au prorata du nombre d'agents C.D.I. et C.D.D au 01 janvier et/ou au 01 juillet de l'année en cours selon la liste de rattachement physique du personnel de l'établissement fourni par le RRH.

50 € pour événements familiaux sous forme de bon d'achat : mariage ou Pacs d'un salarié (dotation attribuée sur production d'un extrait de mariage ou récépissé d'enregistrement pour le Pacs), départ en retraite, naissance (dotation attribuée sur production d'un extrait d'acte de naissance).

- **50 € pour le décès d'un salarié** (présentation d'une facture pour fleurs ou plaque).



• **Bons d'achat fête de Noël: 40 € par enfant** (dotation attribuée par enfant et non par salarié) jusqu'à l'âge de 16 ans révolus au 31 décembre 2018 (Enfants nés entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2018).

• **Chèques vacances : 20, 40, 60 ou 80 €** selon barème fiscal (revenu imposable de l'année N-2) Barème des impôts 2017 (revenus 2016)

- Tranche 1 (80 €) : jusqu'à 9710 €
- Tranche 2 (60 €) : de 9711 à 26 818 €
- Tranche 3 (40 €) : de 26 819 à 71 898 €
- Tranche 4 (20 €) : de 71 899 à 152 260 €

Les salariés ne souhaitant pas produire leur déclaration de revenus se retrouveront automatiquement dans la tranche 4 (20 €). L'attribution des chèques vacances respecte les obligations liées à l'URSSAF. Le reliquat du budget régional ASC constitue une réserve pour l'exercice N+1.

Fin de CRE à 17 h 30

Votre Equipe Régionale :

**André Thomas DSR – Carole LOGEZ DSE Dunkerque Hazebrouck - Véronique BECQUE DSE DR
Xavier LHERBIER DSE Calais – Pascal VERBEKE DSE Lomme – Christiane PIETRZACK Valenciennes**

Venez nous rejoindre : permanence@cfecgcafpa.org